avançons ouverture

Bex, le 12.11.2025

POSTULAT

« Création d'un sentier de mobilité douce sécurisé sur la Route du Cimetière »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chère Municipalité,

Ce postulat vise à répondre à une urgence de sécurité publique signalée quotidiennement par les habitants de notre commune. La Route du Cimetière est aujourd'hui une voie de communication fortement utilisée, mais est paradoxalement devenue un point noir majeur pour la mobilité douce.

Chaque jour, cette route voit cohabiter, sans la moindre séparation ni sécurité, un trafic motorisé rapide (limité à 80 km/h) et des usagers non motorisés — familles, joggeurs, cyclistes, le personnel des crèches accompagnant nos jeunes enfants, etc.

Le constat de terrain est clair : l'absence d'un sentier ou d'un accotement dédié force ces personnes à marcher directement sur la chaussée, les exposant de manière inacceptable à un risque d'accident grave.

Nous ne souhaitons pas que le nom de cette route, la Route du Cimetière, devienne une fatalité ! Il est de notre responsabilité d'agir sans délai pour garantir un accès sécurisé à cette zone clé de notre territoire.

Nous rappelons que Mme la Conseillère Eliane Compte-Aebischer a déjà déposé un postulat demandant la construction d'un trottoir sur ce même tronçon de route lors de la séance du 6 octobre 2021.

À l'époque, M. le Municipal Rapaz avait répondu que les aménagements étaient compliqués à réaliser sur le tronçon limité à 80 km/h.

Aujourd'hui, au vu de l'utilisation croissante de ce trajet par de nombreux usagers, mais également de l'évolution démographique et des nouveaux développements des quartiers du Stand et des Valentines, il nous semble impératif de connecter et de sécuriser ces quartiers entre eux et avec le reste de la commune.

Malgré les complexités réglementaires, la sécurité des piétons et des cyclistes, qui sont les usagers les plus vulnérables, doit primer sur les difficultés techniques, ce qui justifie une nouvelle étude globale.

Considérant :

1. Que la Route du Cimetière, dans son tronçon situé hors localité entre le carrefour de la Route du Stand/Chemin de Tavalles et la Route du Châtel, est une voie de communication essentielle et très utilisée, mais qui présente un risque élevé pour les usagers non motorisés.

2. Que cette route communale est soumise à une limitation de vitesse de 80 km/h et est dénuée de tout accotement ou sentier séparé, créant une confrontation dangereuse et quotidienne entre les véhicules rapides et la mobilité douce.

3. Notre constat quotidien est que ce tronçon est massivement fréquenté par les Bellerins de tout âge, pour les déplacements nécessaires (accès au Stand, au cimetière, au Châtel, etc.) et pour les loisirs (promenades, jogging, vélo).

4. Que cette problématique de sécurité est particulièrement alarmante pour :

    a. **Les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite** : Le revêtement non séparé et l'absence d'espace sécurisé limitent leur autonomie et rendent la promenade pénible et risquée, les forçant à marcher directement sur la chaussée.

    b. **La petite enfance et leurs accompagnant·e·s** : Les professionnel·le·s de la crèche Croc'Pom sont contraint·e·s d'emprunter ce chemin pour se rendre au parc de l'Ancien Stand de Vauvrise, exposant régulièrement des groupes de jeunes enfants au trafic rapide, ce qui est inacceptable.

    c. **Les cyclistes et les promeneurs réguliers** : Ils signalent quotidiennement le danger lié aux dépassements serrés et à la vitesse, nuisant gravement à la qualité de vie et à la sécurité de l'itinéraire.

5. Qu'il est urgent pour la Municipalité d'agir afin de garantir la sécurité de ses citoyen·ne·s et d'encourager la mobilité douce sur une liaison essentielle.

Notre groupe a l'honneur de déposer le postulat suivant et invite la municipalité :

A étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de créer un sentier de mobilité douce sécurisé sur la Route du Cimetière, dans le tronçon compris entre le carrefour Route du Stand/Chemin de Tavalles et la Route du Châtel.

Cette étude devra notamment :

1. Identifier et évaluer les différentes options d'aménagement possibles (piste cyclable séparée, sentier piétonnier, piste multifonctionnelle, etc.).

2. Proposer des solutions adaptées pour la gestion de la sécurité aux carrefours (notamment à la jonction Rte du Stand/Chemin de Tavalles et à la Route de Châtel).

3. Analyser la nécessité et le coût d'un éclairage (ou d'un balisage) du sentier.

4. Tenir compte des contraintes et opportunités foncières.

5. Présenter une estimation des coûts des différentes options étudiées.

Ce postulat, s'il est accepté, est une invitation à la Municipalité à mettre à l'étude un projet essentiel pour la sécurité urgente et le bien-être de l'ensemble des Bellerins, en offrant une voie de déplacement et de loisir sécurisée sur un tronçon de route très sollicité.

Au nom du groupe Avançons - Ouverture

David Fankhauser